**N° 5581**

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2006-2007

**PROJET DE LOI**

**relatif à la transformation des anciens vestiaires des hauts fourneaux pour les besoins d’un incubateur d’entreprises à Belval-Ouest**

**\*\*\***

Le projet de loi sous rubrique s'insère dans le cadre de la politique de développement et de diversification économique du Gouvernement qui entend promouvoir la création d'entreprises à forte valeur ajoutée et notamment à travers le développement d'infrastructures d'accueil pour entreprises « Start-up » innovantes et à vocation technologique.

D'après la définition donnée par la Commission européenne, un incubateur d'entreprises est « une place où des sociétés nouvellement créées sont concentrées dans un espace limité. Il a pour but d'améliorer les chances de croissance et le taux de survie de ces sociétés à l'aide d'une construction modulaire comportant des installations communes (téléfax, installations informatiques, etc.) et aussi en leur apportant une aide pour la gestion et des services de soutien ».

Le projet sous revue a pour objet la transformation et l’équipement de l’ancien bâtiment des vestiaires, situé sur la terrasse des hauts fourneaux à proximité immédiate du haut fourneau B, aux fins d’abriter le programme développé pour l’incubateur d’entreprises. Le présent projet concerne uniquement le volet « bâtiment » et non pas le volet « fonctionnement ». La réalisation du projet de la Cité des Sciences, de la Recherche et de l’Innovation conduit nécessairement à une concentration de nombreux acteurs de la recherche publique sur le site de Belval-Ouest, à savoir le Centre de recherche public Gabriel Lippmann (CRP-GL), le Centre de Recherche public Henri Tudor (CRP-HT) et le Centre de Recherche public Santé (CRP-SANTÉ), créés à la suite de la loi du 9 mars 1987 sur la recherche publique, qui vont déplacer sinon la totalité du moins une grande partie de leurs activités sur ledit site. Ces centres de recherche, dont une des missions sera de favoriser la création de nouvelles activités industrielles, sont vivement intéressés par le concept de la pépinière d’entreprises qui constitue un lieu de prédilection pour le transfert de nouvelles technologies.